

# BNP Paribas Fortis Funding

## émet de nouvelles obligations à 5 ans en AUD

FLASH  
INVEST  
Février 2011

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Obligations



5 ans



Dollar australien (AUD)  
Risque de change



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en AUD à l'échéance



Coupon annuel de 7% (brut en AUD)



Profil neutre à agressif



Précompte mobilier de 15%

### Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.
- ✓ Émission en dollar australien (AUD).
- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 7% (brut en AUD).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel en AUD est de 6,548% (brut).
- ✓ Cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, notamment via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.
- ✓ Profil d'investisseur: neutre à agressif.

### Le dollar australien (AUD)

L'Australie a été l'un des rares pays industrialisés à avoir échappé à la récession. Entretemps, les chiffres de croissance de 2009 et ceux déjà publiés pour 2010 confirment une reprise durable de l'économie australienne.

Un des principaux atouts de l'Australie réside indiscutablement dans sa richesse en matières premières, qui lui permet notamment de tirer parti du puissant essor de la Chine.

La banque centrale australienne a déjà relevé son taux de base à 7 reprises, pour le porter à 4,75%. L'Australie se construit ainsi un bel avantage de taux par rapport à la zone euro où la problématique de la dette risque de peser un bon moment encore sur la croissance économique. Il est dès lors peu probable que la Banque centrale européenne soit en mesure de relever rapidement ses taux directeurs.

Le dollar australien s'est considérablement apprécié en raison du regain d'appétit pour le risque de la part des investisseurs, de la hausse des prix des matières premières et de la bonne santé économique du pays.

### Évolution de la parité EUR/AUD sur les 5 dernières années



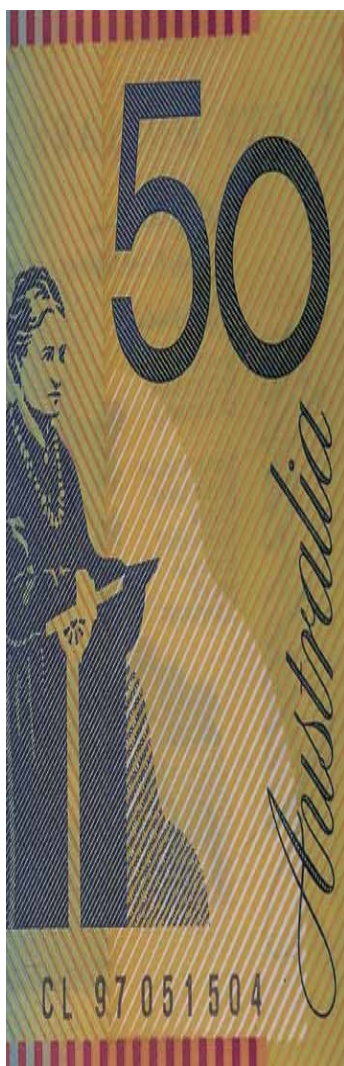
Source: Bloomberg (données arrêtées au 25.01.2011).

### Conclusion

Une grande partie des bonnes nouvelles est déjà intégrée dans le cours de l'AUD. Par conséquent, si le différentiel de taux par rapport à l'euro reste attrayant, le potentiel d'appréciation de la devise semble, par contre, plus limité.

(Source: BNP Paribas Fortis)

Le 25 janvier 2011, 1 EUR valait 1,372 AUD.





## Pour quel investisseur?

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation émise en devise étrangère est destinée aux investisseurs présentant un profil **neutre à agressif**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est donc recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.



## Principaux risques de cette obligation

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- **Risque de change:** cette obligation est émise en dollar australien. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en AUD, qui converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, le détenteur de cette obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux:** le cours de cette obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces obligations. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir ci-après) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'**offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus (voir ci-après).

**La période de souscription court du 1<sup>er</sup> février à 9h au 4 mars 2011 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette obligation



Description

**Emetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA.

**Rating (perspective) du garant:** A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 2.000 AUD.
- Montant de l'émission: minimum 30 millions AUD.
- Code ISIN: XS0586762683 - Série 691.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg.



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation émise en devise étrangère est destinée aux investisseurs présentant un profil **neutre à agressif**.

Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 9 mars 2011.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 9 mars 2016, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

**Prix de remboursement:** 100% de la valeur nominale en AUD à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 7% (brut en AUD).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 9 mars de chaque année et pour la première fois le 9 mars 2012.
- Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut en AUD est de 6,548%.



Frais

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation des obligations en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus de base daté du 17 juin 2010 et son supplément daté du 26 octobre 2010, approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 31 janvier 2011, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le "Prospectus", sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.